

No de résolution  
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014**

**Considérant qu'une** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2014, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 17 novembre 2014, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 8 décembre 2014**

Rés. 2014-340

Rés. 2014-341



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.1 Protocole d'entente - VIP Télécom inc.

Rés. 2014-342

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2014-15 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer le protocole d'entente à intervenir avec VIP Télécom inc., assurant ainsi un lien de radiocommunication entre le Centre d'appels d'urgence des régions de l'Est-du-Québec et le Service de la sécurité publique et de la protection incendie de la Ville de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.2 Appel d'offres INV14-32 - Fourniture d'un ensemble de mâchoires de vie

Rés. 2014-343

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2014-16 et d'accorder le contrat de fourniture d'un ensemble de mâchoires de vie découlant de l'appel d'offres INV14-32 au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie l'Arsenal, et ce, pour la somme de 46 852,31 \$ taxes incluses. La somme nécessaire sera puisée à même le fonds de roulement de la Municipalité.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer l'addenda à intervenir au protocole d'entente avec la MRC de Manicouagan concernant le remboursement du prix d'un ensemble de mâchoires de vie, lequel addenda prévoira que la MRC de Manicouagan remboursera la somme de 45 000 \$ à la Municipalité, et ce, sur une période de 10 ans.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.3 Colloque sur la santé et sécurité du travail Côte-Nord - Édition 2015

Rés. 2014-344

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-21 et d'autoriser une subvention de 5 000 \$, en biens et services, au Colloque sur la santé et la sécurité du travail, région Côte-Nord, édition 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.4 Cimco Réfrigération - Contrat de service - Centre Henry-Leonard

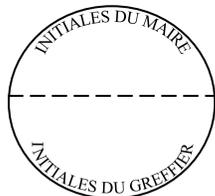
Rés. 2014-345

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2014-43 et de renouveler le contrat de service avec Cimco Réfrigération relativement au système de réfrigération au centre Henry-Leonard, et ce, pour les trois prochaines années, soit 2015, 2016 et 2017 avec option pour le prolongement de deux années additionnelles, soit 2018 et 2019.

Les coûts pour ce contrat de service sont les suivants :

- . 2015 - 6 590 \$
- . 2016 - 6 760 \$
- . 2017 - 6 950 \$
- . 2018 - 7 120 \$



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

. 2019 - 7 310 \$

Il est également résolu d'autoriser le directeur des loisirs et sports à signer ledit contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.5 Nomination - Procureure à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour l'année 2015

Rés. 2014-346

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-33 et de mandater M<sup>e</sup> Kelly Tremblay, avocate, ainsi que M<sup>e</sup> Brigitte Bhérier, avocate substitute, pour agir à titre de procureures à la cour municipale commune de Baie-Comeau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier à la fin décembre 2015, et ce, aux conditions stipulées dans leur offre de service déposée le 5 novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.6 Calendrier des séances du conseil municipal 2015

Rés. 2014-347

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-34 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.7 Registre des déclarations 2014 concernant les obligations en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Rés. 2014-348

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-35 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2014 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.8 Modification à la convention de services entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Richard Fournier

Rés. 2014-349

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2014-36 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer l'avenant à la convention de services intervenue entre la Ville de Baie-Comeau, la Société d'expansion de Baie-Comeau et Richard Fournier.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 4.1.9 Budget révisé 2014 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

**Rés. 2014-350**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-29 et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'année 2014 de 2 952 206 \$, prévoyant un déficit d'opération estimé à 1 602 971 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 160 297 \$.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.10 Prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau

**Rés. 2014-351**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-30 et d'approuver les prévisions budgétaires 2015, présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau, de 2 787 060 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 1 408 140 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 140 814 \$.

De plus, la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.11 Mandat d'audit du rapport financier de la Municipalité

**Rés. 2014-352**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-31 et d'octroyer le mandat d'audit du rapport financier de la Municipalité à la firme Jacques Dubé CPA inc. pour les années 2014, 2015 et 2016, et ce, pour la somme de 96 579 \$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.12 Appel d'offres 14-31 - Entretien du site des neiges usées Secteur-Est

**Rés. 2014-353**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-028 et d'accorder le contrat d'entretien du site des neiges usées Secteur-Est découlant de l'appel d'offres 14-31 à Roland Munger inc. selon l'option 1, et ce, pour une période de trois ans au coût de 120 022,40 \$ taxes incluses.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4.1.13 Rapports mensuels - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

**Rés. 2014-354**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro TP2014-029 et d'accepter pour dépôt les rapports de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics pour les mois d'octobre et novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.14 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-355

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-15 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ du Service des communications et du service à la clientèle pour le mois de novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.15 Listes de comptes 2014-41, 2014-42, 2014-43 et 2014-44

Rés. 2014-356

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-28 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2014-41, 2014-42, 2014-43 et 2014-44 pour les périodes 41, 42, 43 et 44.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.1.16 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 novembre 2014

Rés. 2014-357

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2014-31 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 19 novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2 Comité général du 15 décembre 2014

##### 4.2.1 Indicateurs de gestion 2013

Rés. 2014-358

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2014-32 et d'accepter pour dépôt les indicateurs de gestion 2013, tels qu'ils seront déposés au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.2.2 Poste analyste financière - contractuel 2 ans

Rés. 2014-359

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-23 afin d'autoriser celle-ci à établir un contrat de deux ans avec madame Joyce Truchon comme analyste financière au Service de la trésorerie.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.3 Nomination d'un journalier au Service des travaux publics et des services techniques

Rés. 2014-360

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2014-24 et de procéder à la nomination de monsieur Denis D'Anjou comme journalier au Service des travaux publics et des services techniques selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés manuels, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.4 Rapport mensuel - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-361

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-15 et d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$, plus taxes si applicables, pour le Service des communications et du service à la clientèle pour le mois de novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.5 Nominations à divers comités

Rés. 2014-362

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2014-24 et d'entériner les nominations suivantes :

- . Monsieur Carl Prévèreault, directeur des arts, de la culture et du tourisme à la corporation « La maison du premier ministre »;
- . Monsieur Paul Joncas, directeur du développement et des relations avec le milieu à la Société d'expansion de Baie-Comeau, à la corporation « Croisières Baie-Comeau ».
- . Monsieur Paul Joncas à la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, et ce, en remplacement de monsieur François Corriveau;
- . Monsieur François Corriveau, directeur général, au comité de sécurité routière.

Il est de plus proposé d'accepter la démission de monsieur François Corriveau comme administrateur de la Société d'expansion de Baie-Comeau.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.6 Rapports mensuels - Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2014-363

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques portant le numéro TP2014-029 et d'accepter pour dépôt les rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et moins de 100 000 \$ du Service des travaux publics pour les mois d'octobre et novembre 2014.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.7 Programme de normalisation - Tarification des non-résidents

Rés. 2014-364

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des loisirs et sports portant le numéro LO2014-42 et que la Ville de Baie-Comeau adopte une politique de tarification pour les non-résidents relativement aux activités offertes par nos organismes associés.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.8 Contrat du transport en commun

Rés. 2014-365

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport de la directrice à la vérification comptable portant le numéro VC2014-15 et d'autoriser le maire et la greffière ou leur remplaçant à signer le contrat à intervenir entre le transporteur « Autobus Manic inc. » et la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour une période de cinq ans aux conditions stipulées audit contrat.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.9 Appel d'offres 14-33 – Financement crédit-bail d'une souffleuse amovible

Rés. 2014-366

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du directeur des services techniques et des travaux publics portant le numéro TP2014-030 et d'accorder à la compagnie PNC Finance le contrat de crédit-bail pour l'acquisition de la souffleuse amovible Larue au montant de 139 324 \$ plus les taxes applicables, et ce, à raison de versements mensuels de 2 519,95 \$ plus taxes pour une période de 60 mois débutant en janvier 2015.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4.2.10 Mise à jour du Programme de subventions et dons municipaux

Rés. 2014-367

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest  
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et au service à la clientèle portant le numéro CO2014-16 et d'adopter la mise à jour du Programme de subventions et dons municipaux.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### 6. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2014-368

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain  
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'inscrire les sujets suivants aux affaires nouvelles :

- 6.1 Dérogation mineure - 26, avenue Pierre-Casgrain
- 6.2 Dérogation mineure - 76, avenue Laurier
- 6.3 Dérogation mineure - 1630, rue Nouvel

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 6.1 Dérogation mineure - 26, avenue Pierre-Casgrain

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de mineure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**Considérant que** la dérogation demandée vise de futurs travaux, lesquels ont fait l'objet d'une demande de permis de construction;

Rés. 2014-369

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau  
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'accorder la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la hauteur du futur garage isolé situé en cour arrière, et ce, pour la résidence sise au 26, avenue Pierre-Casgrain. Ledit garage isolé possédera une hauteur de 6 mètres, alors que la réglementation actuelle prévoit une hauteur maximale de 4,25 mètres et qu'il ne doit pas dépasser la hauteur totale du bâtiment principal, et ce, pour ce type de bâtiment accessoire.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 6.2 Dérogation mineure - 76, avenue Laurier

**Considérant que** la dérogation demandée est qualifiée de majeure;

**Considérant que** la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux aux personnes qui procèdent à la demande de dérogation;

**Considérant que** la dérogation demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

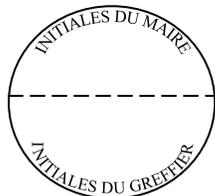
**Considérant que** la dérogation demandée vise des travaux exécutés, lesquels n'ont pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation;

Rés. 2014-370

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

De refuser la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'aire de stationnement pour la largeur et l'empiètement en façade de la résidence sise au 76, avenue Laurier. Ledit stationnement possède une largeur totale de 20 mètres, incluant un empiètement de 13 mètres, alors que la réglementation actuelle prévoit une largeur maximale de 8 mètres, incluant l'empiètement maximal de 2 mètres en façade pour ce type de résidence.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **6.3 Dérogation mineure - 1630, rue Nouvel**

**Rés. 2014-371**

Il est proposé par : le conseiller Sébastien Langlois  
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De retirer ce sujet de l'ordre du jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

### **7.1 Règlement 2014-858 - Programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable**

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt public de promouvoir le développement durable, de réduire au minimum l'utilisation de l'eau potable et ainsi favoriser la conservation de cette richesse;

**Considérant** que l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser le remplacement des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable des commerces, ce qui permettrait de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour ces usages, ainsi que le volume et le coût de traitement de l'eau usée;

**Considérant** que la Ville de Baie-Comeau a adopté le Règlement 2012-813 concernant l'utilisation de l'eau potable et la réglementation du service d'aqueduc le 21 mars 2012 et que les commerces visés dans ce règlement ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour se conformer à l'article 7.2 dudit règlement;

**Considérant** que la Ville désire atteindre les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

**Considérant** que la Ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute l'aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

**Considérant** que la Loi sur les compétences municipales nous permet d'adopter un programme en vertu duquel la Municipalité peut accorder des subventions;

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 17 novembre 2014;

**Considérant** qu'en conséquence, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**Rés. 2014-372**

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis  
Appuyée par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

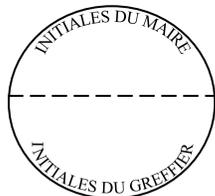
D'adopter le Règlement 2014-858 - Programme de subventions visant la mise à niveau des équipements de climatisation et de réfrigération utilisant l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2015**

La conseillère Carole Deschênes renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2015. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 10 décembre 2014.



## Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

### **8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau**

Le conseiller Sébastien Langlois donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau. De plus, il demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 10 décembre 2014.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

### **10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

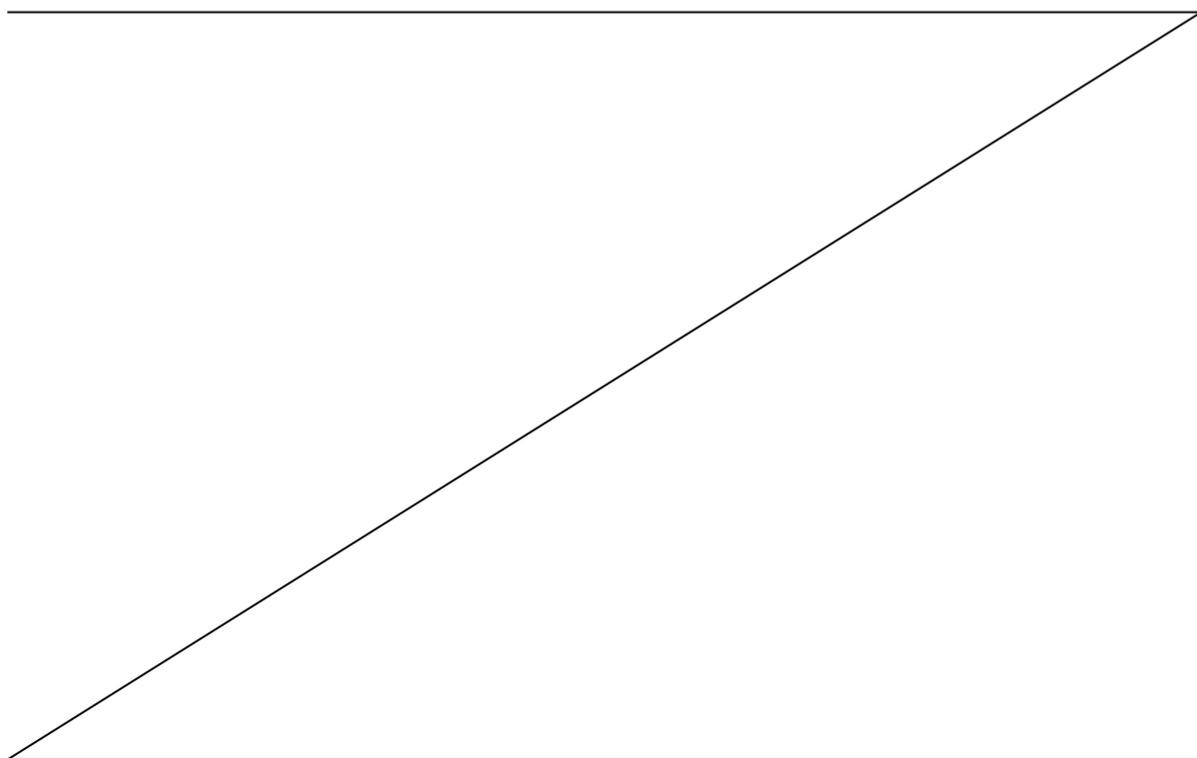
Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes  
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CLAUDE MARTEL**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**LORNA PINEAULT**  
**GREFFIÈRE**



**Rés. 2014-373**